

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 août 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettres identiques datées du 27 août 2007, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le profond regret de vous informer qu'Israël, puissance occupante, continue d'intensifier sa campagne brutale d'agression militaire contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violant ainsi gravement le droit international, notamment le droit international humanitaire et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Pour la huitième journée consécutive, les forces d'occupation israéliennes ont mené des raids aériens et tiré des obus contre le peuple palestinien dans tout le territoire palestinien occupé, terrorisant la population civile et mettant en péril la vie de centaines de personnes, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Ces attaques militaires menées sans discernement ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils palestiniens, attisé les tensions sur le terrain et aggravé la crise humanitaire dans laquelle est plongé le peuple palestinien.

Depuis notre dernière lettre, datée du 22 août 2007 (A/ES-10/397-S/2007/504), au moins 11 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes lors de plusieurs incidents survenus dans tout le territoire palestinien occupé. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes, tirant au hasard, ont abattu un agriculteur palestinien du nom de Fareed Abu Dhaher, qui se rendait sur son exploitation agricole dans le camp d'Al-Bureij situé au centre de la bande de Gaza. Hier, dans la ville cisjordanienne de Djénine, un escadron de la mort israélien a ouvert le feu sur un véhicule, tuant deux des passagers et en blessant quatre autres. Hier encore, lors d'un autre incident dans la ville de Beit Lahia, située dans le nord de Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu au hasard sur un groupe de jeunes gens, tuant deux adolescents, Mostafa Adnan Nasr, 17 ans, et Hammam Ahmad Nasr, 18 ans. Ces incidents font suite à l'assassinat par les forces d'occupation israéliennes, le vendredi 24 août 2007, de Mahmoud Al-Qirnawi, un jeune garçon de 13 ans originaire de la ville israélienne de Rahat, qui rendait visite à la famille de sa



mère dans la ville de Cisjordanie occupée de Tulkarem. Un homme du nom de Tariq Milhem a également été tué lors de cette attaque. Les tragiques événements mentionnés plus haut portent à 27 personnes, dont sept enfants, le nombre total de Palestiniens tués la semaine dernière.

Il incombe désormais à la communauté internationale de s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, en particulier des dispositions de la quatrième Convention de Genève, en condamnant les pratiques illégales et inhumaines d'Israël ainsi qu'en prenant des mesures fermes et immédiates afin de contraindre Israël, puissance occupante, à mettre fin à ses attaques et offensives militaires dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les agressions militaires et la négligence criminelle d'Israël constituent une menace sérieuse et réelle contre les initiatives de bonne foi qui sont actuellement menées en faveur de la paix, et suscitent des interrogations quant aux intentions du Gouvernement israélien et à son engagement en faveur de la paix.

Il est également important de signaler, une nouvelle fois, qu'Israël continue de manifester un mépris total pour la vie des milliers de Palestiniens qu'il détient. Cette politique systématique et discriminatoire est une pratique utilisée couramment par les autorités pénitentiaires israéliennes qui, entre autres moyens de torture illégaux, utilisent contre ces détenus l'absence de soins et les mauvais traitements. En contradiction avec les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, les autorités pénitentiaires israéliennes ont fait preuve d'une terrible négligence médicale à l'égard de dizaines de prisonniers palestiniens, refusant aux malades les soins et traitements médicaux appropriés, ce qui a entraîné la mort de très nombreux détenus et laissé à d'autres des séquelles permanentes. Le dernier cas en date est celui du détenu palestinien Omar Eid al-Mesaleme. Son décès tragique, le 25 août, porte à 191 le nombre de Palestiniens morts dans des prisons et des centres de détention israéliens, dont 46 par manque de soins. Cette pratique inhumaine constitue un crime de guerre, qui se répète faute de dissuasion internationale et face au mutisme qu'observe malheureusement la communauté internationale vis-à-vis de ces décès tragiques, imputables à la pratique raciste et illégale utilisée par la puissance occupante. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël, puissance occupante, respecte scrupuleusement les dispositions du droit international, dans les actes et non en paroles, ce qui impliquerait un changement fondamental de son attitude envers les prisonniers palestiniens.

La présente lettre fait suite aux 293 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 22 août 2007 (A/ES-10/397-S/2007/504), constituent les annales des crimes qu'Israël, puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis notre dernière lettre, en date du 22 août 2007, au moins 11 civils palestiniens supplémentaires ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte le nombre de martyrs tués depuis septembre 2000 à 4 665. Vous trouverez dans l'annexe à la présente lettre les noms des martyrs qui ont pu être identifiés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 27 août 2007
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
entre le jeudi 23 août et le lundi 27 août 2007**

Jeudi 23 août 2007

1. Ahmad Sa'eed Abu Jabal

Vendredi 24 août 2007

2. Sameer Mohammad Asfour
3. Mahmoud al-Qirnawi (13)
4. Tariq Milhem

Samedi 25 août 2007

5. Hammam Ahmad Nasr (18)
6. Mostafa Adnan Nasr (17)
7. Khedr Maher Ali Oakal
8. Mohammad Rajab Saqr
9. Alaa' Abu al-Sa'eed
10. Mostafa Nader Ateeq

Lundi 27 août 2007

11. Fareed Abu Dhaher
-

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 4 665.